

## Concours de biblioth&ecaron;caire Fonction publique Etat

*Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou dipl&ocirc;me class&eacute; au moins au niveau II. Le concours interne est ouvert, aux fonctionnaires et agents publics qui justifient au 1er janvier de l'ann&eacute;e du concours de quatre ann&eacute;es de services publics, dont deux ann&eacute;es au moins dans un service technique ou une biblioth&ecaron;que.*

### Missions des biblioth&ecaron;caires

Les biblioth&ecaron;caires participent &agrave; la constitution, &agrave; l'organisation, &agrave; l'enrichissement, &agrave; l'&eacute;valuation, &agrave; l'exploitation et &agrave; la communication au public des collections de toute nature des biblioth&ecaron;ques. Ils concourent &eacute;galement aux t&acirc;ches d'animation et de formation au sein des &eacute;tablissements o&ugrave; ils sont affect&eacute;s et peuvent &ecirc;tre appel&eacute;s &agrave; assurer des t&acirc;ches d'encadrement. Ils exercent leurs fonctions dans les services techniques et les biblioth&ecaron;ques relevant du minist&egrave;re charg&eacute; de l'enseignement sup&eacute;rieur ou d'autres d&eacute;partements minist&eacute;riels.

### Epreuves du concours

#### Concours externe

##### I. – Epreuves &eacute;rites d'admissibilit&eacute;

1. **Composition** sur un sujet relatif au r&ocirc;le et aux missions des biblioth&ecaron;ques, &agrave; l'&eacute;conomie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles (4 heures ; coefficient 2)
2. **Note de synth&eacute;se** &eacute;tablie &agrave; partir d'un dossier comportant des documents en langue fran&ccedil;aise et ne pouvant exc&e9;der trente pages (dur&eacute;e : quatre heures ; coefficient 3).

##### II. – Epreuves orales d'admission

1. Entretien avec le jury sur la **motivation professionnelle**, d&eacute;butant par le commentaire d'un texte relatif &agrave; une situation professionnelle (pr&eacute;paration : 30 minutes ; &eacute;preuve : 30 minutes dont: 10 minutes commentaire, entretien : 20 minutes ; coefficient 4).
2. Entretien de **culture g&eacute;n&eacute;rale** avec le jury, d&eacute;butant par le commentaire d'un texte portant sur les grands th&eacute;mes de l'actualit&eacute; intellectuelle, culturelle, &eacute;conomique et sociale (pr&eacute;paration : 30 minutes ; &eacute;preuve : 30 minutes dont : dix minutes commentaire et 20 minutes entretien ; coefficient 3).

## Concours interne

### I. - Epreuves écrites d'admissibilité

**Étude de cas** dont le programme figure en annexe 1 du présent arrêté, portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque ou d'un réseau documentaire, à partir d'un dossier de douze pages maximum présentant le cas à étudier (4 heures ; coefficient 4).

### II. - Epreuves orales d'admission

Mêmes épreuves que pour l'externe

Un **dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle** est remis par le candidat.

## Formation post concours

Les candidats admis sont nommés bibliothécaires stagiaires et perçoivent un traitement mensuel.

Les lauréats du concours de bibliothécaire d'État sont affectés à un établissement précis dès leur nomination comme bibliothécaires stagiaires.

Ils suivent la formation initiale de bibliothécaires de l'ENSSIB (école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) durant les six premiers mois de l'année de stage, avant de rejoindre leur établissement d'affectation.

## Préparation des concours à Médiat Rhône-Alpes

Le contenu de la préparation : voir fiche conservateur

La préparation proposée permet de passer les concours de conservateur externe et interne de la fonction publique de l'Etat (FPE) et de la fonction publique territoriale (FPT), ainsi que les concours externes de bibliothécaire (FPE et FPT). Les épreuves d'étude de cas et de traitement automatisé de l'information du concours interne de bibliothécaire ne sont pas traitées. Il convient de prendre contact avec le secrétariat pour la préparation à ce concours interne.

Renseignements et inscriptions à la préparation :

**A Grenoble** : 04 76 82 83 12  
[mediat@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:mediat@univ-grenoble-alpes.fr)

**A Lyon** : 04 26 23 71 48  
[mediat@univ-lyon1.fr](mailto:mediat@univ-lyon1.fr)

Inscriptions aux concours de la fonction publique de l'Etat en ligne sur  
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

Entre fin septembre et fin octobre